

AGENT DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

CQP ASA inclus

// FORMATION QUALIFIANTE

DURÉE : 210H

Public concerné	toute personne souhaitant devenir agent de sûreté aéroportuaire
Durée	210h (dont 5h d'examen*)
Sélection	sur dossier & entretien de motivation
Nombre de stagiaires	4 minimum et 12 maximum
Conditions d'admission	- niveau CAP/BEP souhaité - nationalité française ou européenne (Communauté Européenne) - extrait n°3 du casier judiciaire
Financement	financement individuel, FONGECIF, financement aidé (Pôle Emploi, FAJ, conseil général, etc.)
Moyens pédagogiques	- 1 salle de formation de 25m ² - Matériels SST - Simulateur d'imagerie radioscopique - Valise d'entraînement sûreté
Évaluation	Certification ENAC + Certificat de Qualification de la Branche délivré par la C.P.N.E.F.P. sur décision du jury paritaire

* prix de la certification selon la grille tarifaire ENAC

Les dates de sessions et le nom du référent sont disponibles sur www.camasmformation.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir mettre en œuvre les mesures de contrôle et d'inspection filtrage
- Obtenir les certificats de qualification professionnelle d'agent de sûreté aéroportuaire.

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

SÛRETÉ

Module Secourisme

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Module juridique

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

Module gestion des conflits

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations

Module stratégique

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit

Examen du CQP

- Épreuve théorique sous la forme d'un QCM pour la partie sécurité.

SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

- 11.2.2 : formation de base
- 11.2.3.1 : formation spécifique pour l'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute
 - » compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
 - » connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
 - » aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- 11.2.3.2 : formation des personnes qui effectuent l'inspection/le filtrage du fret et du courrier
 - » connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
 - » connaissance des prescriptions légales applicables
 - » connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
 - » connaissance des techniques de fouille manuelle
- 11.2.3.3 : formation des personnes qui effectuent l'inspection/le filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport
 - » connaissance des prescriptions légales applicables
 - » aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
 - » aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
 - » connaissance des exigences applicables au transport
- 11.2.3.4 : formation spécifique des personnes qui effectuent des inspections des véhicules

- » connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- » connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- » connaissance des techniques d'inspection des véhicules
- » capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- 11.2.3.5 : formation spécifique des personnes qui effectuent des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille
 - » connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
 - » connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
 - » connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
 - » capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles

Examen (certification)

Les évaluations des actions de formation initiale sont menées conformément au référentiel, sous réserve de l'arrêté ministériel fixant la réglementation du CQP ASA 2

Anglais aéroportuaire

- Les termes techniques aéroportuaire
- Révisions du lexique d'expressions les plus courantes et des formules de politesse
- Mises en situation au poste d'inspection filtrage en langue anglaise
- Vocabulaire opérationnel, expressions utiles, service à la clientèle

Techniques relationnelles

- La relation de face à face
- La relation dans les situations difficiles et la gestion des flux de personnes
- La communication au sein d'une équipe
- Sensibilisation PHMR (personnes handicapées à mobilité réduite)
- Conseil en image personnelle et professionnelle
- Interculturalité
- Accueil des usagers

Sensibilisation au transport de marchandises dangereuses CAT 12 : personnel de sécurité chargé de l'inspection des passagers et de leurs bagages, du fret, du courrier ou des réserves

- La réglementation IATA
- Les divergences des états et des exploitants
- Les classes de danger
- Les étiquettes de danger et de manutention
- La reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées
- Les dispositions relatives aux marchandises dangereuses transportées par les passagers et les membres d'équipage
- Les procédures d'urgence

AGENT DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE
// FORMATION QUALIFIANTE

camas

N° d'autorisation d'exercice CNAPS par centre : Guyane FOR-973-2022-01-18-20170585849; Martinique FOR-972-2022-01-18-20170586599; Lille FOR-059-2022-01-05-20160585036; Lyon FOR-069-2022-02-06-20170590823; Mulhouse FOR-068-2022-02-27-20170592376; Marseille FOR-013-2022-02-23-20160582258; Nice FOR-006-2022-02-23-20160582285; Guadeloupe FOR-971-2022-01-18-20170586598; Toulouse FOR-031-2022-01-16-20170587238; Orly FOR-094-2017-01-16-207006130; Réunion (en attente); Mayotte (en attente); Bordeaux FOR-033-2022-01-16-20170587223; Roissy CDG FOR-093-2017-06-23-2017075488

camasmformation.fr